



Non conformité au permis de construire

Par Yh Sihar

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une maison dans un petit lotissement en pente.

La parcelle voisine vient d'être construite et je me retrouve avec une maison pourtant de plein pied qui atteint une hauteur gênante et qui surplombe mon terrain.

En consultant le permis de construire en mairie, j'ai constaté sur un dessin d'implantation vu de face que cette nouvelle construction aurait dû avoir son plancher au niveau de celui de ma maison. Il est en réalité environ 2 mètres au-dessus du mien.

Et pour la petite histoire, le propriétaire qui vient de terminer d'emménager, remet directement cette maison en vente car "ça ne lui plaît pas".

Qu'en pensez-vous ? Y a-t-il non conformité vis à vis du permis de construire ou peut-on s'affranchir d'un dessin concernant la hauteur d'implantation (pour être honnête, je ne comprends pas, vu la pente si il aurait pu se placer au niveau de mon plancher, il aurait du se trouver un peu au-dessus mais pas à 2m)?

Avez vous déjà eu un cas similaire ?

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Il faudrait examiner plus en détail les documents du permis de construire, en particulier les plans et les coupes, pour vérifier les niveaux de sol et les hauteurs autorisées.

Ensuite, vous pouvez contacter votre mairie pour signaler cette non-conformité présumée.

Vous devriez vous rendre au service de l'urbanisme pour demander si le certificat de conformité a relevé des anomalies par rapport aux prévisions du permis de construire.